

LETTRE OUVERTE A MESDAMES LES MINISTRES
Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé
Mme Laurence ROSSIGNOL, Ministre de l'Enfance et des Droits des Femmes

Le 6 mars 2017,

Mesdames les Ministres,

Nous n'avons pas manqué d'être alertés sur la décision administrative qui a mis fin aux fonctions du directeur de la CAF du Bas-Rhin.

Si cette décision relève de la seule signature du directeur général de la caisse nationale des allocations familiales, elle emporte des conséquences qui vont bien au-delà de la situation personnelle du directeur de la Caf de Strasbourg et nous craignons qu'elle soit révélatrice d'un grave dysfonctionnement dans les relations entre la caisse nationale et les caisses locales.

En premier lieu, nous déplorons vivement que le directeur de la Cnaf n'ait accordé aucun crédit à l'avis pourtant motivé du président du conseil d'administration de la Caf de Strasbourg, cosigné par les vice-présidents, lesquels ne partagent « absolument pas » l'affirmation de la caisse nationale d'une « impossibilité de la mise en œuvre normale du service public » dans leur circonscription et soulignent au contraire la qualité du service assuré par la caisse d'allocations familiales en direction du public allocataire.

Nous nous interrogeons :

Quel but poursuit la direction de la caisse nationale en dénigrant l'action d'un directeur local alors que celle-ci est pleinement validée par son conseil d'administration ?

Pour quelles raisons la caisse nationale n'est-elle pas en mesure d'entretenir avec un directeur de caisse les mêmes relations « constructives, efficaces et loyales » que celles qui caractérisent les relations locales entre ce même directeur et son conseil d'administration ?

Parce que les politiques publiques auxquelles nous prenons part ne peuvent se construire qu'en gagnant la confiance de nos partenaires, au premier rang desquels se situent les collectivités locales, il importe que les caisses d'allocations familiales soient respectées par la caisse nationale, y compris en facilitant les ajustements nécessaires au plus près des réalités de terrain. Les élus que nous rencontrons souvent sauront vous le dire.

La caisse nationale a mieux à faire que de s'égarer dans des initiatives pour le moins surprenantes et bien éloignées des priorités du service public, y compris pour chercher à déposséder les conseils d'administration locaux de leurs prérogatives, ce qui est inadmissible.

Elle a mieux à faire que de donner le sentiment de pressurer les caisses locales sans que celles-ci en aient le retour.

Ainsi, à ce jour, et alors que nous avons entamé la cinquième année de la convention d'objectifs et de gestion, les dotations budgétaires de gestion administrative n'ont toujours pas été notifiées aux organismes locaux, les plaçant ainsi dans une situation très difficile.

Diriger un réseau suppose de savoir entretenir avec les acteurs locaux, présidents et directeurs, une relation qui privilégie la confiance, l'écoute et qui associe le réseau à la recherche des bonnes stratégies. Il ne suffit pas de le clamer dans les discours. Il faut le démontrer dans les actes.

La fermeté associée à un effort de pédagogie ne pose aucun problème de principe. Le management autoritaire par une tête de réseau qui s'isole mène dans l'impasse.

Si rien ne change dans le pilotage d'un service public auquel nous consacrons tout notre engagement, nous prédisons bien d'autres difficultés.

Aussi, Mesdames les Ministres, nous vous demandons d'user de votre autorité pour aider la branche Famille à retrouver le chemin de la confiance, dans l'intérêt bien compris des familles et des allocataires.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames les Ministres, nos sentiments respectueux.

Les Présidents des Caf de

.....